

NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION 28/06/2017
POINT A L'ORDRE DU JOUR Indemnités de prestations du personnel volontaire

DEMANDE A LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR INFORMATION
 POUR AVIS

THEME (L. 15.05.2007, art.16) 1° le calcul des coûts supplémentaires pour les zones résultant de l'exécution de la réforme ;
 2° les missions qui sont confiées aux zones et leur impact financier sur la zone ;
 3° l'évaluation globale de tous les aspects de la réforme de la sécurité civile au niveau local. Cette évaluation contient entre autres un monitoring de tous les problèmes liés à la réforme.

1. Problématique :

De plus en plus de zones sont confrontées à des demandes de cumuls de personnel (pro et volontaires dans plusieurs zones), ne faudrait il pas interdire clairement la possibilité d'être professionnel dans une zone et volontaire dans plusieurs zones, ceci ne permettant pas de réel possibilité de contrôle des heures de travail effectuées, quid par rapport au contrôle au niveau des volontaires qui travaillent.

2. Solution(s) + motivation :

3. Conclusion :

4. Proposition concrète d'avis :

ANNEXES :